



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Encouragement des activités culturelles
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Kulturförderung



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ETINCELLES DE CULTURE

Aide-mémoire pour les écoles (E1)

(Version : 1^{er} janvier 2019)

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objectifs du soutien aux projets culturels

« Etincelles de culture » est le programme du Service de la culture du Canton du Valais qui encourage les projets culturels en lien avec l'école. Ceux-ci se déroulent soit dans des institutions culturelles, soit en milieu scolaire.

En soutenant des **rencontres** entre les élèves et les acteurs de la culture professionnelle du Valais, « Etincelles de culture » vise **quatre objectifs** :

- 1) Faire découvrir la richesse de la culture et du patrimoine en Valais
- 2) Eveiller la curiosité culturelle des élèves
- 3) Faire vivre aux élèves des moments de partage culturel
- 4) Favoriser des expériences créatives au contact d'artistes et de spécialistes du patrimoine en complément à l'enseignement donné en classe.

Définition des termes « culture » et « professionnel de la culture »

Le terme de **culture** recouvre tant la création artistique contemporaine que la culture scientifique, historique ou patrimoniale. Par **professionnel de la culture**, l'on entend les personnes, organismes ou institutions actifs de manière professionnelle et régulière dans l'un des domaines cités au point 1.4 et qui répondent aux critères de professionnalisme définis par le Service de la culture, téléchargeables sur www.vs.ch/web/culture/soutien > *Qu'est-ce que le Canton du Valais soutient ?*

Les **Questions fréquentes pour les écoles** du site www.etincellesdeculture.ch répondent à toutes les questions sur le programme.

1.2 Critères de soutien

Les projets soumis doivent satisfaire aux trois critères cités ci-après :

- 1) Le projet a prioritairement un lien avec le Valais par le professionnel de la culture, établi en Valais ou y intervenant régulièrement
- 2) Le projet est réalisé avec la collaboration d'un/de professionnel/s de la culture
- 3) Le projet répond à des objectifs pédagogiques : il a un avant et un après en classe ou dans une institution culturelle et stimule la participation active des élèves.

1.3 Projets non-admissibles

Projets non-admissibles : projets à but récréatif, interventions à finalité commerciale, projets d'amateurs, rémunération d'artistes qui donnent un cours annuel d'animation théâtrale ou musicale dans une école, projets de prévention, courses d'école, voyages d'études, échanges, projets sportifs ou religieux, frais de transport des élèves, frais de location ou d'achat de matériel, ainsi que les frais de transport, de repas et de nuitée des professionnels de la culture.



1.4 Domaines soutenus

- 1) Littérature
- 2) Arts visuels, design et architecture
- 3) Musique
- 4) Arts de la scène
- 5) Cinéma et vidéo
- 6) Sciences et patrimoine

1.5 Types de projets soutenus

« Etincelles de culture » soutient **deux types de projet**.

- 1) **Accompagnement de projet culturel scolaire par un professionnel de la culture**
- 2) *Rencontre ponctuelle avec un professionnel de la culture*
 - Ex : visite d'atelier d'artiste, conférence sur le patrimoine bâti valaisan.
- 3) *Atelier/s avec un professionnel de la culture*
 - Ex. : atelier/s de pratique théâtrale autour d'un spectacle suivi par les élèves.
- 4) *Production scolaire réalisée avec un professionnel de la culture*
 - Ex. : concert scolaire.

Ce type de projet est exprimé en **périodes scolaires de 45 minutes** dédiées à la collaboration.

Un projet peut être réalisé avec plusieurs professionnels de la culture et se dérouler en milieu scolaire ou hors-les-murs.

- 2) **Achat d'une production culturelle avec ou sans ateliers**

- *Soutien financier pour assister à une production hors de l'école ou pour accueillir une production à l'école*
 - Ex. : suivi d'un spectacle au théâtre, accueil d'un concert à l'école.

Les projets impliquant des professionnels de la culture hors canton sont soutenus dans la mesure où il n'y a pas d'offre équivalente en Valais.

Les productions déjà soutenues par « Etincelles de culture » au niveau des professionnels de la culture figurent dans un catalogue en ligne (voir point 2.8.).

2. DEMANDES EMANANT DES ECOLES

2.1 Ecoles bénéficiaires

Les soutiens « Etincelles de culture » s'adressent aux écoles publiques de la scolarité obligatoire et du secondaire II (général et professionnel) du Valais.

2.2 Requérant

Les demandes émanent de la direction de l'école et les coordonnées de l'enseignant responsable du projet doivent être transmises. Les demandes pour la scolarité obligatoire doivent par ailleurs être accompagnées d'un préavis de l'inspectorat.



2.3 Financement de projet

Le programme « Etincelles de culture » repose sur le principe du co-financement d'un projet par l'école, la commune et/ou d'autres sources de financement. Le soutien d'« Etincelles de culture » porte sur l'intervention du professionnel de la culture et doit lui être entièrement versé.

1) Accompagnement de projet culturel scolaire par un professionnel de la culture

Pour ce type de projet, l'école indique le nombre de périodes scolaires de 45 minutes qui sont dévolues à la collaboration. Elle indique également le coût global du projet et ses sources de financement. Sur cette base, le Service de la culture détermine le nombre de périodes scolaires prises en charge.

Tarifs

Tarif 1 Frs 100.- par période

Accompagnement d'une production culturelle, demandant une préparation et une coordination importantes. Pour les projets d'envergure, les 15 premières périodes sont généralement rémunérées à ce tarif.

Tarif 2 Frs 65.- par période

Présentation ponctuelle de son activité par le professionnel de la culture ou reprise d'une même activité pour plusieurs classes. Pour les projets d'envergure comportant plus de 15 périodes, les périodes restantes sont généralement rémunérées à ce tarif.

2) Achat d'une production culturelle avec ou sans ateliers

Pour ce type de projet, l'école indique le coût par prestation scolaire, le nombre de prestations qu'elle va acheter ainsi que les coûts et les sources de financement. Sur cette base, le Service de la culture détermine l'apport d'« Etincelles de culture » à l'achat d'une production.

Le soutien se situe généralement entre 1/4 et 1/3 du prix par prestation scolaire et la prise en charge des périodes d'atelier de 45 minutes données sur le terrain, aux tarifs indiqués sous 2).

2.4 Délais et mode de soumission des demandes

Les demandes émanant des écoles doivent être déposées **au minimum 4 semaines avant le début du travail** avec les classes. Seuls les dossiers complets et présentés dans les délais seront traités.

Les demandes se font exclusivement par le guichet virtuel du Service de la culture www.vs-myculture.ch.

2.5 Traitement des demandes

Sous réserve qu'elles répondent aux critères de soutien, les demandes sont traitées par un Comité de pilotage (COPIL) composé des chefs du Service de la culture, du Service de l'enseignement et du Service de la formation professionnelle. Les dossiers incomplets, parvenus trop tardivement ou qui ne remplissent pas les critères d'admissibilité se verront notifié une décision de non entrée en matière.

Sur la base du préavis, la décision prise par le Département en charge de la culture est communiquée, par écrit, au requérant dans les délais indiqués dans le tableau ci-dessous :

Dossier <u>complet</u> et <u>admissible</u> déposé entre le :	Traitement au COPIL	Réponse au plus tard le :
1 ^{er} décembre et le 28/29 février	mars	15 avril
1 ^{er} mars et le 30 avril	mai	15 juin
1 ^{er} mai et le 30 septembre	octobre	15 novembre
1 ^{er} octobre et le 30 novembre	décembre	15 janvier

2.6 Obligation de communiquer le soutien

Dans sa communication, l'école mentionnera le soutien du Canton du Valais en utilisant le logo « Etincelles de culture », téléchargeable <https://www.vs.ch/fr/web/culture/etincelles-de-culture-a-l-ecole-logo>. Elle communiquera également le soutien lors de présentations du projet et de contacts avec les médias.

2.7 Versement du soutien

Après avoir suivi une production culturelle ou terminé un projet scolaire accompagné par un professionnel de la culture, l'école remplit le **Décompte pour projets d'école**, téléchargeable sur www.etincellesdeculture.ch > Ecoles > Obtenir le versement du soutien.

Elle envoie à « Etincelles de culture » le formulaire rempli et signé accompagné d'une copie de la facture du professionnel de la culture et d'un BV au nom de l'école.

Dès réception du dossier de paiement complet, « Etincelles de culture » verse le soutien au requérant, à savoir l'école. L'école a ensuite la responsabilité de **reverser l'entièreté du soutien au professionnel de la culture**.

Le dossier de paiement complet doit être transmis à « Etincelles de culture » au plus tard deux mois après la fin du projet.

2.8 Le catalogue d'offres en ligne

Une école peut aussi acheter une production qui bénéficie déjà d'un soutien au niveau des professionnels de la culture, comme par exemple un spectacle avec ateliers.

Les offres soutenues figurent dans un catalogue en ligne sur www.etincellesdeculture.ch > Ecoles > Offres pour les classes. Les écoles qui désirent réserver une offre de ce catalogue le font directement auprès du prestataire.

Si l'école achète une production qui figure dans ce catalogue, celle-ci ne peut faire l'objet d'une deuxième demande de soutien financier de la part de l'école.

Un mois avant la première prestation vendue, le prestataire envoie un dossier pédagogique aux enseignants participants, avec copie à « Etincelles de culture ».

2.9 Trouver un professionnel de la culture pour l'accompagnement d'un projet culturel en milieu scolaire

Une école peut monter un projet culturel en milieu scolaire. Elle prend alors contact avec un/des professionnel/s de la culture pour accompagner les élèves. Ensemble, ils organisent le projet. L'école fait ensuite une demande de soutien, qui portera sur **périodes scolaires d'intervention** du professionnel de la culture.

Pour aider les écoles à trouver un partenaire de projet, « Etincelles de culture » recommande l'association Culture Valais Kultur Wallis (www.culturevalais.ch) pour des projets artistiques et l'association Science Valais Wissenschaft Wallis (www.science-valais.ch) pour des projets en sciences et patrimoine.

A noter que pour bénéficier d'un soutien les professionnels de la culture impliqués devront répondre aux critères de professionnalisme du Service de la culture (voir point 1.1).